

Paris, le jeudi 9 février 2023

2^{ème} édition de l'Observatoire des droits APF France handicap : aucune amélioration sur la reconnaissance des droits

À la veille du 18^{ème} anniversaire de la loi « handicap » de 2005, APF France handicap publie la seconde édition de son Observatoire des droits, fruit de l'analyse de plus de 5 000 demandes¹, dont 2 400 depuis janvier 2022, recueillies *via* son dispositif Handi-Droits. Principal enseignement : les personnes en situation de handicap et leurs familles se heurtent toujours à un manque d'information, à des démarches administratives complexes, à des droits bafoués et à de graves cas de discrimination. AAH, pension d'invalidité, retraite, droit à compensation sont les problématiques majeures de cette 2^{ème} édition.

→ Un manque notable d'information et des droits non ou mal appliqués

Comme l'an dernier, les informations délivrées par les services publics sont peu lisibles et souvent imprécises. La situation est aggravée par un manque d'harmonisation dans les pratiques des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), des conseils départementaux ou des organismes de Sécurité sociale, sur l'ensemble du territoire. En outre, les interprétations souvent erronées des textes législatifs et réglementaires creusent d'autant plus les inégalités. Face à cette complexité, l'accompagnement juridique reste primordial pour faire respecter les droits, c'est ce qui ressort des différentes sollicitations mises en lumière dans l'Observatoire des droits.

→ Quels changements par rapport à la 1^{ère} édition ?

⇒ AAH

- » Inquiétudes autour du complément de ressources concernant :
 - son maintien ou son rétablissement après 62 ans
 - son remplacement par la majoration pour une vie autonome

→ Où en sommes-nous un an après ?

- Les CAF n'ont ni totalement mis en œuvre leurs obligations, ni informé les allocataires concernés et ni rétabli les droits d'un certain nombre d'entre eux.
- Aucune mise en place d'un simulateur pour le calcul des ressources de l'AAH par la CNAF.
- Aucune amélioration quant à la lisibilité des décisions des CAF auprès des allocataires.
- Néanmoins, la CAF a modifié son site pour un accès facilité à des informations plus lisibles.

*Pour aller plus loin Observatoire des droits APF France handicap :
Chapitre 1. AAH : le complément de ressources en question Page 6*



¹ Nombre de sollicitations obtenues sur la plateforme Handi-Droits depuis 2020.

Contact presse

Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – sophie.lasbleis@apf.asso.fr



⇒ **Retraite et vieillesse**

- » Un déficit d'information

→ **Où en sommes-nous un an après ?**

- Aucune amélioration n'a été constatée.

*Pour aller plus loin Observatoire des droits APF France handicap :
Chapitre 2. Retraite et vieillesse : un déficit d'information Page 12*

⇒ **Compensation**

- » Des plans d'aide revus à la baisse et de grandes inégalités entre les plans de compensation délivrés par les différentes MDPH

→ **Où en sommes-nous un an après ?**

- Une poursuite de la baisse des plans d'aide notamment des plans d'aide humaine.
- Un principe de forfaitisation de la PCH parentalité toujours actif, un dispositif toujours insatisfaisant et inadéquat.
- Aucune amélioration n'a été constatée concernant les inégalités territoriales d'accès aux droits entre les départements : en 2021, APF France handicap a interpellé la CNSA à ce sujet. Aucune réponse n'a été obtenue à ce jour.

*Pour aller plus loin Observatoire des droits APF France handicap :
Chapitre 3. Compensation : des plans d'aide revus à la baisse Page 14*

⇒ **Financement de son fauteuil roulant**

- » Une préoccupation récurrente

→ **Où en sommes-nous un an après ?**

- Aucune amélioration constatée : une réforme de la liste des produits et prestations est en cours. APF France handicap en attend une amélioration des prises en charge financières sans reste à charge des fauteuils roulants par la Sécurité sociale.

*Pour aller plus loin Observatoire des droits APF France handicap :
Chapitre 4. Comment financer son fauteuil roulant : une préoccupation récurrente Page 20*

⇒ **Accès aux soins**

- » Des difficultés persistantes : trop de refus de soins discriminatoires et une carence croissante de professionnels médicaux sur l'ensemble du territoire

→ **Où en sommes-nous un an après ?**

- Aucune amélioration constatée.
- APF France handicap et le ministère de la Santé et de la Prévention ont lancé le [premier annuaire de l'accessibilité des cabinets](#), à renseigner par les professionnels de santé eux-mêmes.

*Pour aller plus loin Observatoire des droits APF France handicap :
Chapitre 5. Accès aux soins : des difficultés persistantes Page 22*

⇒ **Accessibilité**

- » Stationnement et logement, au cœur des problématiques rencontrées
 - Stationnement : une illisibilité des dispositifs et un problème d'automatisation des contrôles
 - Logements : une trop grande méconnaissance de la part des bailleurs privés et sociaux concernant leur mise en accessibilité

→ **Où en sommes-nous un an après ?**

- Une dégradation de la situation concernant le stationnement : de nombreux témoignages de personnes en situation de handicap verbalisées illégalement.
- Aucune amélioration constatée quant au logement même si APF France handicap salue l'application du nouveau dispositif DALO.

*Pour aller plus loin Observatoire des droits APF France handicap :
Chapitre 6. Accessibilité : stationnement et logement, au cœur des problématiques rencontrées Page 28*

⇒ **Scolarité**

- » Un non-respect fréquent des orientations relatives aux besoins de l'enfant

→ **Où en sommes-nous un an après ?**

- Pas d'amélioration des conditions d'accueil des élèves en situation de handicap.
- L'école inclusive remise en question, ce qui est inacceptable pour APF France handicap.

*Pour aller plus loin Observatoire des droits APF France handicap :
Chapitre 7. Scolarité : un non-respect fréquent des orientations relatives aux besoins de l'enfant Page 34*

⇒ **Emploi**

- » Des préjugés au harcèlement

→ **Où en sommes-nous un an après ?**

- Une grande méconnaissance de l'obligation d'aménagement du poste de travail dans le milieu professionnel : cela constitue une discrimination dans l'emploi comme évoqué par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU.

*Pour aller plus loin Observatoire des droits APF France handicap :
Chapitre 8. Emploi : des préjugés au harcèlement Page 38*

⇒ **Nouvelle thématique 2022 : Invalidité**

- » Un dispositif complexe pour les fonctionnaires

*Pour aller plus loin Observatoire des droits APF France handicap :
Chapitre 9. Invalidité : un dispositif complexe pour les fonctionnaires Page 42*

Cette seconde édition démontre une nouvelle fois que les obstacles rencontrés quotidiennement par les personnes en situation de handicap et leurs familles persistent et que certaines situations s'aggravent. La complexité des démarches administratives se révèle être un frein pour une réelle application des droits. Il est impératif que les intentions politiques évoluent et se renforcent pour pallier cette lacune. Avec ce rapport, APF France handicap entend intensifier ses relations avec les administrations, notamment avec la CNAF et la CNAV et poursuivre sa collaboration avec la CNAM, les CPAM et les préfets. Pour une réelle effectivité des droits, l'association travaille régulièrement avec la Défenseure des droits. Il est urgent de passer du constat aux solutions.

2^{ème} édition du rapport de l'Observatoire à [télécharger ici](#)



→ Un Observatoire pour mesurer l'effectivité des droits

L'Observatoire des droits d'APF France handicap poursuit plusieurs objectifs :

- Recenser et dénoncer les difficultés rencontrées en matière d'accès aux droits ;
- Lutter contre les discriminations ;
- Défendre et promouvoir les droits des personnes en situation de handicap auprès des acteurs publics afin d'améliorer, dans la pratique comme dans les textes, l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Les sollicitations reçues concernent des situations complexes, souvent dramatiques et inacceptables.

En mettant en lumière l'écart existant entre les droits formels et la réalité vécue par les personnes en situation de handicap et leur famille, l'Observatoire des droits d'APF France handicap permet de mesurer leur effectivité et de fonder les actions de plaidoyer de l'association.

L'Observatoire des droits repose sur Handi-Droits, dispositif qui répond aux questions des personnes handicapées et de leurs proches sur leurs droits et qui les accompagne dans leur mise en œuvre. Constitué d'une plateforme en ligne, Handi-Droits est un service ouvert à tous les adhérents d'APF France handicap. Un réseau de référents de l'association répond aux questions posées directement sur la plateforme ou prend contact avec les personnes si la question est complexe et nécessite un accompagnement plus personnalisé.

APF France handicap est une association de personnes handicapées, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires. Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes. Elle accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France.



Contact presse

Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – sophie.lasbleis@apf.asso.fr

